

Quelles sont les nouvelles obligations au 01^{er} avril 2017 ?

Obligation de publicité des prix ?

Obligation d'afficher vos prix sur votre site Internet ? sur votre vitrine ?

Et les conditions générales ?...
Les avez-vous prévues ?

Y a-t-il toujours un « montant seuil » pour établir un devis détaillé ? Vos devis contiennent-ils bien toutes les mentions obligatoires ?

En tant qu'entreprise artisanale, le démarchage à domicile me concerne-t-il ?

Pensez-vous à chaque fois à faire une réception de chantier ?
...et si c'était indispensable pour les assurances professionnelles...

Vous nous interrogez souvent sur des problèmes d'impayés, des litiges clients,...

C'est l'occasion de venir en débattre pour adopter les bons réflexes et sécuriser votre relation-client

Réunion-atelier

Animée par **Maître GARBAIL**

le mardi 13 juin 2017 à 18h00 dans les locaux de la CAPEB 83

COUPON REPONSE : à nous retourner par:

Mail : d.crepin@capeb83.fr OU Fax : 04.94.14.72.63 OU Téléphone : 04.94.14.72.62

M/MME :

RAISON SOCIALE :

- Participera** à la réunion du **Mardi 13 juin à 18h00**
- Ne participera pas à la réunion - atelier